

Questions orales

bre ont tous les deux droit à ces renseignements avant que le gouvernement ne fasse quoi que ce soit.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable député n'essaiera pas de mal interpréter la situation. Nous avons présenté à la Chambre un bill qui permet aux provinces de décider si elles adhèrent ou non au programme. Certaines ont pris leur décision et l'ont annoncée. Nous n'avons pas l'intention de l'annoncer à leur place. Ces gouvernements provinciaux devront indiquer quelle sera leur position, et on peut supposer qu'ils voudront en faire part à leurs assemblées législatives.

Quant à savoir si une province le fera avant que le bill reçoive la sanction royale—d'ici très peu de semaines, je l'espère—je ne puis en être certain. Je ne puis dire avec certitude si les autres provinces adopteront une position et l'annonceront. Je pense qu'il serait souhaitable pour elles et pour le programme qu'elles le fassent mais, après tout, c'est une décision qu'elles doivent prendre. Nous leur avons offert ce choix. Nous leur avons fourni toutes les données de base. Nous espérons qu'elles prendront bientôt cette décision.

Quant aux lignes directrices que telle ou telle province adoptera, Québec nous a assurés que les siennes seront taillées sur celles du fédéral. J'invite le député à étudier le bill 64 et à faire la comparaison avec le bill C-73. Il est certain que de telles choses se produiront lorsqu'un tribunal distinct tranchera ces questions, mais la façon dont ces lignes directrices seront appliquées devra être statuée, en conformité avec le jugement des personnes en cause, par le tribunal qui sera créé au Québec. Je ne puis pas assurer le député que le tribunal du Québec fera exactement la même chose que le tribunal fédéral. Je pense que cela est bien évident.

* * *

LES POSTES

LA FORMULE D'ADHÉSION AU SYNDICAT—DEMANDE DE PROTECTION EN FAVEUR DES POSTIERS NON SYNDIQUÉS

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. On a porté à mon attention que le syndicat des postiers menace d'expulser de son sein les postiers qui reprennent le travail. Est-il nécessaire d'appartenir au syndicat pour travailler aux Postes?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'un fait isolé; il s'est produit à Vancouver, Moncton, Hamilton et en d'autres endroits. Toute personne suspendue par le syndicat peut travailler. La convention collective accepte ce qu'on appelle la formule Rand, qui permet à un travailleur non syndiqué de bénéficier de tous les avantages octroyés à ceux qui travaillent aux Postes, y compris la sécurité d'emploi, pourvu que le coût du matériel et les cotisations syndicales soient retenus et versés au syndicat conformément à la formule Rand.

[M. Stanfield.]

M. Alkenbrack: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes estime-t-il que les droits des travailleurs occasionnels non syndiqués sont respectés dans ce conflit?

M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, c'est une autre histoire, que celle des employés occasionnels non syndiqués. On a toujours eu recours à eux dans les périodes de pointe. Ce droit n'a jamais été brimé. La direction a maintenu ce droit particulier, bien qu'elle ait défini certains cas limitant le recours aux occasionnels.

Pendant que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer ma satisfaction de voir que le député de Brandon-Souris se remet de l'opération très délicate au cœur qu'il a subie hier, et je suis persuadé que les deux Chambres se joignent à moi pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1130)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROPOSITION D'ÉTUDE EN COMITÉ DE LA QUESTION DE LA PARTICIPATION DU CANADA À L'ONU

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Le gouvernement permettra-t-il à la Chambre de confier un mandat au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, afin que le comité organise immédiatement des audiences pour examiner l'avenir des Nations Unies et la participation actuelle et future du Canada à cet organisme par la suite de l'adoption à l'Assemblée générale d'une résolution méprisable condamnée à l'unanimité par la Chambre dans une motion adoptée plus tôt cette semaine?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'examinerai cette proposition.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES NORMES FÉDÉRALES APPLICABLES À SYNCRUDE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question qui s'adresse au ministre de l'Environnement a trait au projet Syncrude. Hier à la Chambre, en réponse à une de mes questions, le ministre a déclaré au sujet des dégagements qu'il s'agissait principalement d'un problème de l'Alberta et que nous n'avons donc aucune ligne directrice ou norme nationale pour une industrie de ce genre. Le ministre a ensuite ajouté que toute activité de ce genre relèverait des normes établies par le ministère de l'Environnement. Je me demande si le ministre voudrait maintenant dissiper ce brouillard quelque peu toxique qu'elle a laissé planer sur la Chambre à la suite de ces deux questions hier?